

TDJV Trial LE HAILLAN (33)
Samedi 24 Octobre 2020 – Espace Bel Air au Haillan
Sous l'égide du Comité de Gironde FFC de Cyclisme

La commission VTT du Comité de Gironde de Cyclisme, sous la présidence d'Hervé Donneger, a souhaité impulser l'activité VTT chez les jeunes, en enrichissant le calendrier d'épreuves abordables pour tous, sur plusieurs sites du département, dans le cadre des TDJV. Le but étant d'ouvrir ces événements aux licenciés FFC, UFOLEP, FFCT et non licenciés, du département et des départements limitrophes.

**PROGRAMME, REGLEMENT
ET MODALITES PRATIQUES**

Épreuve ouverte à tous les licenciés FFC, aux licenciés UFOLEP, FFCT et aux non licenciés (avec autorisation parentale et certificat médical de moins d'un an).

Epreuve de Trial

Le club cyclo « AS Haillan Vélo » organise la 6^{ème} épreuve du TDJV Trial girondin le 24 octobre 2020 sur l'espace **Bel Air, allée Jarousse de Sillac au Haillan (33)**.

Cette organisation est mise en place sous couvert de la réglementation de la FFC.

DEROULEMENT :

- le repérage des zones de Trial à vélo sera interdit. Seule la reconnaissance à pied sera autorisée durant la période définie par les arbitres de zone.
- chaque participant devra parcourir 4 zones Trial correspondantes à leur catégorie,
- les jeunes pilotes feront deux fois les deux mêmes zones,
- chaque franchissement de porte validé apportera des points correspondants à ces dernières,
- à l'issue des 4 zones, chaque pilote comptabilisera un nombre de points,
- pour tout autre point se référer au règlement des TRJV 2020.

CLASSEMENT :

- les pilotes seront classés selon leur attribution de points. Le premier étant gratifié du plus grand nombre de points. Et le classement s'établissant dans l'ordre dégressif de points.

SECURITE :

- pour les reconnaissances comme pour le temps d'attente autour des zones, les pilotes devront porter leur masque,
- lors du passage (en compétition) sur la zone, le port du casque, jugulaire attachée, est obligatoire ; le port du masque ne sera pas obligatoire,
- les protège-tibias sont fortement recommandés.

MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES :

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement,
- embouts de guidon bouchés,
- absences de parties saillantes,
- pédales plates obligatoires.

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis.

Les caméras ne sont pas admises sur les pilotes comme sur les vélos.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

PREMIERS SECOURS :

La présence d'un poste de premiers secours est prévue pour la manifestation. Les secouristes et le matériel nécessaire seront fournis par le Comité de Gironde de Cyclisme. Une tente spécifique sera installée pour l'équipe de secouristes.

Le dispositif de secours sera validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

Une fiche « sécurité » sera remise aux secouristes et aux signaleurs. Cette fiche sera affichée au niveau de la tente inscriptions et à la tente secours.

CATEGORIES ET INSCRIPTION :

De Poussins à Cadets (*filles et garçons*)

Inscriptions par internet :

<https://www.billetweb.fr/trophee-departemental-des-jeunes-vetetistes&src=agenda>

FFC : 5€

UFOLEP, FFCT et non licencié avec certificat médical : 7€

Inscriptions sur place :

FFC : 6 €

UFOLEP, FFCT et nNon licencié avec certificat médical : 8€

CATEGORIES et PLAQUES de cadre :

Les plaques de cadre seront fournies par l'organisateur.

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
Poussin F & G	Né en 2013 - 2012
Pupille F & G	Né en 2011 - 2010
Benjamin F & G	Né en 2009 - 2008
Minime F & G	Né en 2007 - 2006
Cadet F & G	Né en 2005 - 2004

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

HORAIRES :

- retrait des plaques : 12 h 45 - 13 h 45
- briefing : 13 h 45
- début du Trial : 14 h
- remise des prix : 17h00

Exceptionnellement (en raison du COVID), il n'y aura pas de ravitaillement solide et liquide à disposition des jeunes durant les épreuves.

Chacun devra prévoir son propre ravitaillement.

CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET RECOMPENSES :

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés, et il y aura une médaille par participant jusqu'aux benjamins. Les trois premiers seront récompensés par des médailles (offertes par le Comité de Gironde de Cyclisme). **Le port du masque sera obligatoire sur les podiums pour les plus de 11 ans.**

Le club le plus nombreux se verra décerner un trophée. Remise des prix à partir de 17h00.

RECLAMATIONS :

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

PROTOCOLE COVID :

- Le référent, Dominique CABARBAYE (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », est responsable de la mise en place des gestes barrière et est en mesure de répondre à toutes les questions (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- Le speaker rappellera les mesures de protection par des messages et il y aura un affichage des mesures à adopter
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydro alcooliques
- Demander aux bénévoles, et aux spectateurs de venir avec leur propre matériel
- Limiter les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Les inscrits sur place, devront le faire avec leur propre stylo. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre réglementaire en vigueur). Chaque non-licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des plaques de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les plaques des pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des plaques en enveloppe par une personne avec gants et masque.
- Pas de signature des listings par les pilotes mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Supprimer la remise de récompenses autre que les trophées ou médailles aux trois premiers et au meilleur club

- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans serrage de main, ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro
- **Le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus.**
- Les spectateurs, les bénévoles aidants, les encadrants et les arbitres devront garder le masque. Les compétiteurs pourront retirer le masque le temps de l'activité.
- Le lavage des mains avant l'activité et après l'activité est obligatoire.
- Pas de buvette ouverte pour limiter les contacts.
- Limiter les échanges de micro